

Arrêté n° 19/151/CM

Désignation de Monsieur Didier Zanini en qualité de suppléant sur les conseils portuaires.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- L'arrêté n° 16/306/CM du 27 Mai 2016, portant désignation du Président des 8 Conseils Portuaires, Monsieur Claude Piccirillo ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

CONSIDÉRANT

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné par arrêté 16/306/CM du 27 mai 2016, Monsieur Claude Piccirillo en qualité de Président des huit Conseils Portuaires du Territoire Marseille-Provence, représentant la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence désigne le représentant suppléant de Monsieur Claude Piccirillo, Président des huit Conseils Portuaires du Territoire Marseille-Provence.

ARRETE

Article 1 :

Est désigné Monsieur Didier Zanini en qualité de suppléant de Membres des Conseillers Portuaires.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27 juin 2019

Martine VASSAL